

Procédure - Transfert de DMÉ

Lors d'un transfert de données entre deux DMÉ, un certain délai et à prévoir en raison de la complexité de manipulation de ces données sensibles. Il se peut donc que l'import de vos données ne puisse être complété pour la date de votre changement de clinique, mais il existe une méthode qui vous permettra de travailler pendant la transition.

En attendant que les démarches du transfert soient complétées, vous devrez utiliser votre ancien DMÉ en parallèle avec le nouveau. Notez que votre ancien fournisseur de DMÉ est dans l'obligation de vous laisser l'accès à celui-ci en mode "consultation" gratuitement pendant une période de 3 mois après le changement de DMÉ (selon le Bureau de certification et d'homologation).

Utilisation parallèle de l'ancien DMÉ et du nouveau

Rôle de l'ancien DMÉ

Il faudra l'utiliser en mode "lecture" seulement afin de consulter les données qui se trouvent aux dossiers de vos patients. Vous ne devrez plus faire de modifications dans l'ancien DMÉ.

Votre nouveau DMÉ

Il faudra utiliser Ofys pour entrer les **nouvelles** informations dans les dossiers : notes cliniques, rendez-vous, documents numérisés, nouveaux diagnostics, etc. Il est important de ne pas recopier des informations qui se trouvent dans votre ancien DMÉ, puisque cela créerait des doublons lors du transfert. Par exemple, si un diagnostic se trouve déjà au sommaire de votre patient dans votre ancien DMÉ, il ne faut pas l'ajouter au sommaire dans Ofys.

Si vous avez une clientèle inscrite à la RAMQ, nous créerons les dossiers de vos patients dans Ofys dès que leur changement de lieu d'inscription à la RAMQ sera effectif. Les dossiers contiendront le nom, prénom, NAM, DDN, sexe, statut d'inscription et codes de vulnérabilité des patients. Vous pourrez utiliser ces dossiers pour saisir les nouvelles informations concernant vos patients.

Si vous n'avez pas de clientèle inscrite, il faudra, en attente du transfert final, créer des dossiers pour les patients n'en ayant pas dans Ofys. Voici les informations qui doivent se trouver dans les dossiers :

- Nom et prénom
- Date de naissance
- Numéro d'assurance maladie

Lors du transfert, ils seront fusionnés avec ceux existants dans votre ancien DMÉ, en se basant sur le NAM. Il est donc important de valider que celui-ci soit exact.

Soyez assuré que toutes les informations entrées dans Ofys pendant cette période de transition seront conservées ; il n'y a pas de risque de perte de données.